

Procédure – Accueil d’une personne en situation de handicap (PSH)

Version	Rédacteur	Relecteur	Date
V2	Thomas DESGEORGES	Juliette CARON	22/05/2026

Objet de la procédure

La présente procédure définit le processus d'accueil, d'évaluation des besoins et de mise en place des aménagements pour toute personne en situation de handicap (PSH) bénéficiant d'une formation, d'un bilan de compétences ou d'une prestation VAE chez APC RH & Formation.

Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs et des formateurs/consultants intervenant pour APC, dès le premier contact avec un bénéficiaire PSH.

Champ d'application

Cette procédure s'applique à toute situation impliquant :

- Un apprenant ou bénéficiaire ayant déclaré une situation de handicap lors de son inscription
- Un bénéficiaire signalant un besoin spécifique d'adaptation en cours de prestation
- Toute personne orientée par un prescripteur externe (Cap Emploi, Agefiph, employeur...) avec mention d'un besoin d'adaptation

Référent handicap

Le référent handicap d'APC RH & Formation est :

Thomas DESGEORGES – referent.handicap@apc-formation.com

Il est l'interlocuteur privilégié des bénéficiaires PSH et des formateurs pour toute question relative à l'accueil et aux aménagements. Il veille à la mise à jour du tableau de suivi des adaptations et des ressources partenaires.

Procédure

Étape 1 – Premier contact

Lors de tout premier contact (téléphonique, mail ou en présentiel), les collaborateurs d'APC :

- Demandent si la personne a un besoin spécifique d'adaptation
- L'informent de l'existence du référent handicap et communiquent son adresse mail : referent.handicap@apc-formation.com
- Invitent la personne à signaler sa situation avant l'inscription, afin de préparer les aménagements nécessaires
- Transfèrent les informations au référent handicap le cas échéant

Étape 2 – Évaluation des besoins

Le référent handicap prend contact avec le bénéficiaire (mail, téléphone ou visioconférence) pour :

- Identifier la nature du handicap et les contre-indications éventuelles
- Évaluer les besoins de compensation à l'aide de l'outil d'évaluation Agefiph
- Compléter la fiche d'analyse des besoins PSH

Cet échange est strictement confidentiel. Aucune information n'est transmise sans accord explicite du bénéficiaire.

Étape 3 – Mise en place des aménagements

Le référent handicap échange avec le(la) formateur(trice) ou consultant(e) pour définir et mettre en place les adaptations nécessaires :

Type d'aménagement	Exemples
Accueil adapté	Individuel ou collectif selon la nature de la prestation
Confort physique	Matériel ou mobilier adapté, espace spécifique
Aménagement du temps	Pauses supplémentaires, rythme personnalisé
Enregistrement sonore	Sur demande et avec accord des participants
Adaptation pédagogique	Support modifié, police agrandie, envoi en amont, pas d'oral imposé
Autres	Sur demande spécifique du bénéficiaire

Si APC ne peut pas prendre en charge les adaptations requises en interne, le bénéficiaire est orienté vers un ou plusieurs partenaires externes (voir section Partenaires).

Étape 4 – Suivi et traçabilité

Le tableau de suivi des adaptations est mis à jour par le référent handicap après chaque prise en charge PSH. Il est accessible ici :

[Suivi des actions du référent handicap.xlsx](#)

Partenaires et ressources externes

APC RH & Formation mobilise les partenaires suivants pour orienter les bénéficiaires ou compléter les aménagements au-delà de ses capacités internes :

ACTIONS PERSPECTIVES ET COMPETENCES (APC RH & FORMATION)

SARL au capital de 100 000 € - RCS MELUN – Siret : 44243374400038 - APE : 8559A – Déclaration d'activité : 11770385877

Siège social : 49 avenue Franklin Roosevelt 77210 AVON

Tel : 01.60.72.81.22 – www.apc-formation.com

Partenaire / Ressource	Type d'appui	Contact
Agefiph	Financement, orientation, aides techniques	www.agefiph.fr
Cap Emploi	Accompagnement insertion professionnelle PSH	capemploi.net
FIPHFP	Fonds insertion fonction publique – veille et ressources	communication@fiphfp.fr
C2RP – Carif-Oref Hauts-de-France	Veille régionale formation, ressources handicap	www.c2rp.fr

APC réalise une veille active sur le handicap et la formation via sa boîte mail partagée, abonnée aux communications de ces organismes.

Engagement d'APC RH & Formation

APC RH & Formation s'engage à favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap et à rendre ses prestations accessibles dans la mesure du possible. Pour les situations dépassant ses capacités internes, l'organisme oriente les bénéficiaires vers des partenaires compétents.

Modalités de révision

La présente procédure est révisée annuellement, ou à la suite de tout changement significatif d'organisation ou de réglementation. La version en vigueur est conservée dans le SharePoint APC et communiquée aux collaborateurs à chaque mise à jour.